DOSSIER DE PRESSE

Présentation du paiement du stationnement par téléphone mobile

Janvier 2014

A Laval, il est désormais possible de régler son stationnement voirie et parkings par téléphone portable.

Urbis Park propose à tous les automobilistes le service Urbis Mobile : le paiement du stationnement par téléphone portable.

Grâce à ce service pratique et simple d'utilisation, l'automobiliste qui se gare en voirie n'a plus besoin de décider à l' avance son temps de stationnement. De plus, il paie son stationnement à la minute.

Dans les parkings couverts et barrièrés, l'automobiliste peut également utiliser le système Urbis Mobie : une puce sans contact lui permet d'entrer et de sortir facilement des parkings.

1. Comment ça marche ?

En voirie

En complément aux traditionnels modes de paiement (monnaie, carte bancaire) le service Urbis Mobile est accessible à tous les utilisateurs de téléphone portable (y compris les possesseurs d'anciens modèles) et cela quel que soit l'opérateur téléphonique.

➊ S'inscrire sur le site / l'appli Urbis Mobile : www.urbismobile.com

L'utilisation du service Urbis Mobile passe au préalable par une inscription personnelle sur le site internet www.urbismobile.com ou via l'application gratuite pour IPhone / Android.

Au moment de son inscription, l'automobiliste devra renseigner ses données personnelles : nom, adresse, plaque, plaque minéralogique - jusqu'à 4 numéros différents - , numéro de téléphone portable - jusqu'à 4 numéros différents , numéro de carte bancaire permettant de créer son compte personnel crédité de 15€.

3 étapes simples pour payer votre stationnement par téléphone mobile
1 INSCRIVEZ-VOUS
Sur le site internet urbismobile.com ou en téléchargeant l'application mobile gratuite (iPhone / Android).
Créez votre compte personnel : lors de votre inscription, vous aurez besoin de votre carte bancaire et du/des numéros de plaque(s) d'immatriculation(s) du/des véhicules inscrit(s).
2 VOUS STATIONNEZ
Composez le 02 22 12 30 11* pour débuter votre stationnement. Une annonce sonore vous confirme que votre demande a bien été prise en compte.
Vous recevez un SMS de confirmation.
* Appel gratuit, veillez à passer vos appels en numéro NON masqué
3 VOUS PARTEZ
Composez le 02 22 12 30 11* pour mettre fin à votre stationnement. Une annonce sonore vous confirme que votre demande a bien été prise en compte.
Vous recevez un SMS de confirmation.
* Appel gratuit, veillez à passer vos appels en numéro NON masqué
Flashez ce code pour télécharger l'application Urbis Mobile
LAVAL LA VILLE
Relation clients
N°Cristal 09 70 60 99 44
APPEL NON SURTAXÉ
Service disponible du lundi au samedi de 7H à 21H
URBIS MOBILE
Mode d'emploi affiché sur les horodateurs de la Ville de Laval

Cette somme de départ de 15€ servira au paiement des futurs stationnements du client Urbis Mobile. Une option de recharge automatique de son compte dès que son crédit est inférieur à 5€ permet d'avoir en permanence une somme suffisante pour se garer. Cette option permet une utilisation du service en toute tranquillité.

❶ Une fois inscrit, régler son stationnement à l'aide de son téléphone et/ou son smartphone

Une fois stationné sur l'une des places payantes en voirie, l'automobiliste compose le numéro de téléphone indiqué sur l'horodateur le plus proche.

A Laval, 2 numéros sont en service :

Zone rouge : 02 22 12 30 11 / **Zone verte** : 02 22 12 30 12

Pour l'automobiliste, l'appel vers ces numéros ne lui sera pas facturé. Une fois l'appel terminé, ce dernier recevra un SMS de confirmation l'informant que son stationnement a débuté.

En revenant à son véhicule, l'automobiliste recompose le même numéro pour mettre fin à son stationnement et il recevra à nouveau un SMS récapitulatif : durée du stationnement, coût et solde restant sur son compte personnel Urbis Mobile.

A noter qu'en cours de stationnement, et si la durée maximale autorisée est sur le point d'être atteinte, l'automobiliste recevra un SMS pour l'avertir. Il pourra alors relancer son stationnement à distance.

Concrètement, un automobiliste peut payer son stationnement à distance avec son téléphone mobile. Si le rendez-vous s'éternise, l'utilisateur reçoit un message d'alerte SMS lorsque le temps payé est proche d'être écoulé. Il peut alors prolonger à distance la durée initiale de stationnement. A l'inverse, s'il décide de reprendre son véhicule avant l'expiration du temps de stationnement, il peut alors interrompre son stationnement et ne payer que le temps réel.

Dans les parkings couverts et barrièrés *

Le client Urbis Mobile peut également régler son stationnement dans les parkings couverts / barrièrés parking grâce à la technologie sans contact. (NFC)

Urbis Park fournit gratuitement aux clients qui le souhaitent une puce sans contact qui les identifiera en tant qu'abonnés.

A l'entrée des parkings spécifiquement équipés de cette technologie*, l'automobiliste passe son téléphone mobile équipé d'une puce NFC sur la borne de péage. Il est immédiatement reconnu. La barrière se lève et le décompte de son temps de stationnement commence.

A la sortie, la même manipulation met fin à son temps de parking. La somme correspondante à ces frais de stationnement étant prélevée sur le compte prépayé du client ; compte consultable sur le site : www.urbismobile.com.

A l'échelle de la ville de Laval, ce nouveau moyen de paiement sans contact couplé au paiement par téléphone mobile en voirie permet de proposer un service global innovant qui facilite l'accès à toutes les places de stationnement ; qu'elles soient en voirie ou dans les parkings publics. « *A Laval, que vous stationniez dans la rue ou au parking Hôtel de Ville, votre téléphone mobile devient votre Sésame stationnement ; un outil innovant qui vous permet de vous garer en toute simplicité grâce aux nouvelles technologies.* » commente M. Benoit Deniard, responsable d'Urbis Park à Laval.

** A Laval, les parkings équipés « paiement sans contact Urbis Mobile » sont :* Général de Gaulle, Boston, Remparts, Hôtel de Ville, Gambetta, Gare Sud

2. Urbis Mobile : un système global de paiement dématérialisé

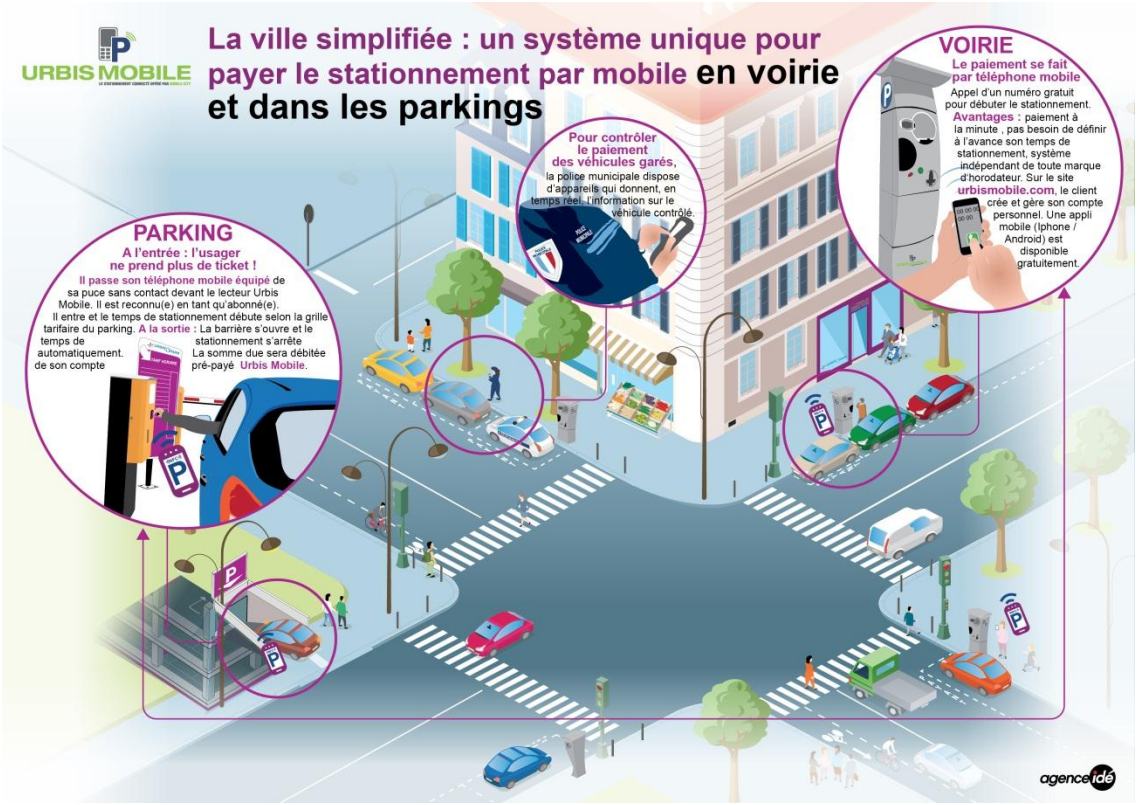
URBIS MOBILE
La ville simplifiée : un système unique pour payer le stationnement par mobile en voirie et dans les parkings
VOIRIE
Le paiement se fait par téléphone mobile
Appel d'un numéro gratuit pour débuter le stationnement.
Avantages : paiement à la minute , pas besoin de définir à l'avance son temps de stationnement, système indépendant de toute marque d'horodateur. Sur le site urbismobile.com, le client crée et gère son compte personnel. Une appli mobile (Iphone / Android) est disponible gratuitement.
Pour contrôler le paiement des véhicules garés,
la police municipale dispose d'appareils qui donnent, en temps réel, l'information sur le véhicule contrôlé.
PARKING
A l'entrée : l'usager ne prend plus de ticket !
Il passe son téléphone mobile équipé de sa puce sans contact devant le lecteur Urbis Mobile. Il est reconnu(e) en tant qu'abonné(e).
Il entre et le temps de stationnement débute selon la grille tarifaire du parking. A la sortie : La barrière s'ouvre et le temps de stationnement s'arrête automatiquement. La somme due sera débitée de son compte pré-payé Urbis Mobile.
agence idé

En voirie	**Dans les parkings** (paiement sans contact)
Universalité : ce système fonctionne quels que soient les modèles de téléphones mobiles des usagers. **Paiement à la minute** : L'automobiliste paye son temps de stationnement calculé à la minute **Simplicité** : Au début et à la fin du stationnement, il suffit d'appeler le numéro de téléphone gratuit à proximité de l'horodateur. **Sécurité** : un compte pré-payé géré par l'utilisateur via le site Urbis Mobile permet de maîtriser / contrôler ses dépenses **Accessibilité** : Pour les personnes âgées, handicapées….plus besoin de se déplacer vers l'horodateur	**Universalité** : ce système fonctionne quels que soient les modèles de téléphones mobiles des usagers compte tenu de l'ajout d'une puce sans contact délivrée gratuitement par Urbis park. **Simplicité** : Le geste pour entrer / sortir du parking est intuitif : il suffit de passer son téléphone équipé d'une puce sans contact sur le lecteur de la borne de péage. **Sécurité** : un compte pré-payé géré par l'utilisateur via le site Urbis Mobile permet de maîtriser / contrôler ses dépenses **Accessibilité** : Plus besoin de se déplacer vers les caisses automatiques pour régler son stationnement

3. Questions-réponses

- **Comment fonctionne le paiement du stationnement par téléphone portable ?**

Le système fonctionne en trois étapes :
1. Tout d'abord, il faut s'inscrire sur le site web www.urbismobile.com. Une fois inscrit, vous avez accès au système de stationnement mobile. Ce service peut être utilisé par tous les téléphones mobiles classiques.

2. Avec votre téléphone mobile, composez le numéro indiqué sur les autocollants apposés sur les horodateurs. Vous entendez un message vocal, puis recevez un SMS récapitulatif de confirmation : votre stationnement est enregistré.

3. Pour mettre fin au stationnement, appelez de nouveau le numéro de téléphone de la zone. Un message audio vous confirme la fin du stationnement. Le montant dû pour ce stationnement est calculé en fonctionnement de sa durée au pas tarifaire le plus juste.

- **Comment connaître le numéro de téléphone à composer pour démarrer/mettre fin à un stationnement ?**

Le numéro à composer est indiqué sur les autocollants apposés sur les horodateurs. (Zone rouge : 02 22 12 30 11 / Zone verte : 02 22 12 30 12). Cet appel téléphonique est gratuit.

A noter : si l'automobiliste a enregistré plusieurs véhicules au moment de son inscription, le service Urbis Mobile lui demandera de choisir le numéro du véhicule stationné parmi ceux enregistrés. Dans ce cas, des frais de communication pourront vous être facturés par l'opérateur de téléphonie mobile de l'automobiliste.

- **Le prix du stationnement varie t-il pour l'automobiliste qui paie par téléphone ?**

Le prix est strictement le même que pour l'usager qui s'acquitte de son stationnement par tous les autres moyens de paiement : pièces de monnaie, care bancaire…. Ce sont les mêmes tarifs horaires qui s'appliquent.
En voirie l'usager qui s'acquittera de son stationnement par téléphone mobile paiera à la minute. Cette disposition ne s'applique pas aux parkings barrièrés et/ou couverts.

- **En cas de questions, existe-t-il un numéro dédié permettant de répondre aux questions des clients ?**

Pour accompagner les usagers qui peuvent avoir des questions pratiques et techniques, un numéro Cristal (appel non surtaxé) est mis en place dès l'ouverture du service Urbis Mobile : 09 70 60 99 44

- **Comment les clients Urbis Mobile peuvent-ils vérifier leur consommation stationnement ?**

Sur son espace client présent sur le site internet Urbis Mobile, le client peut à tout moment consulter / modifier ses informations personnelles tout en prenant connaissance / éditant ses ses factures stationnement qui sont mensuelles.

- **Que doit faire un client Urbis Mobile qui souhaiterait payer son stationnement dans les parkings couverts / barrièrés grâce à la technologie sans contact ?**

Il devra :
1. Se rendre à la Maison du stationnement Urbis Park (29, rue du Val de Mayenne 53000 Laval / 02 43 49 59 35) pour que les équipes Urbis Park puissent lui remettre la puce sans contact qu'il collera sur / dans son téléphone mobile.
2. Une fois en possession de sa puce, aller sur son espace personnel du site internet Urbis Mobile pour remplir le numéro à 10 chiffres qui identifie sa puce sans contact.

- **Comment les agents de surveillance identifient les clients qui se sont acquittés de leur stationnement au moyen de leurs téléphones portables ?**

Les agents de surveillance de la police municipale de Laval sont dotés de terminaux mobiles permettant de vérifier en temps réel si un usager a réglé son stationnement par téléphone mobile. Ces mêmes appareils étant également équipés pour la verbalisation électronique.

D'autres questions / réponse à consulter sur le site internet Urbis Mobile, rubrique FAQ :
http://www.urbismobile.com/pageint/faq.php

4. Urbis Park et son partenaire paiement mobile, Mobile City

Urbis Park

A Laval, depuis le 1er janvier 2013, Urbis Park gère pour le compte de la Ville, le stationnement en voirie et des parkings en ouvrages et barrièrés.

Pour tous les Lavallois, Urbis Park a ouvert La Maison du Stationnement ; une boutique ouverte 6 jours sur 7
Pour en savoir plus : www.urbispark-laval.fr

Mobile City

Mobile City est une société spécialisée dans le domaine du paiement mobile. En Allemagne, Autriche, Suisse et en France, Mobile City gère le paiement du stationnement ainsi que d'autres services (car-sharing) via les nouvelles technologies mobiles.
Pour en savoir plus : www.mobilecity.fr

5. Le site internet et l'appli Urbis Mobile

Ste internet : http://www.urbismobile.com/index.php

Flashez ce code pour télécharger l'appli Urbis Mobile

URBIS MOBILE
Vous faciliter la ville, vous simplifier le stationnement
Comment ça marche ?
Dans votre ville
Besoin d'aide
Téléchargez l'application
iPhone & Android
Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play
Déjà client
Je m'abonne
Sélectionner votre ville...
METZ
NANCY
MONTIGNY LES-METZ
Les avantages Urbis Mobile
Simple
Économique
Pratique
Actualités
À Metz, 7 000 places de stationnement sur lesquelles il est possible de se garer grâce à son téléphone mobile
Urbis Mobile arrive à Nancy : ouverture du service le
Offres Urbis Mobile
Offres entreprises
Chefs d'entreprises, artisans, professions libérales... passez à Urbis Mobile dans les villes où nous sommes présents.
Villes
Découvrez Urbis Mobile
Besoin d'aide ? Allo Urbis Mobile
N°Cristal 09 70 60 99 44

6. Contacts

Benoit DENIARD

Responsable Urbis Park Laval

Maison du Stationnement Urbis Park

29, rue du Val de Mayenne 53000 Laval Tél. : 02 43 49 59 35

benoit.deniard@urbispark.fr

Philippe BOYER

Directeur développement, marketing & communication

philippe.boyer@urbispark.fr